

DEPARTEMENT DE L'AUBE

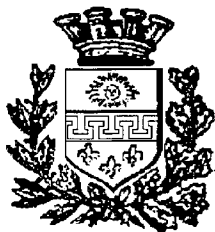
VILLE DE NOGENT-SUR-SEINE

ARRONDISSEMENT DE

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL

NOGENT-SUR-SEINE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



8 avril 2026
2026-054

Date de la convocation
02.04.2026

Date de publication
02.04.2026

Nombre de Conseillers
En exercice : 29
Présents : 26
Votants : 29

Certifié exécutoire
Nogent-sur-Seine,
le

Le Maire

Le huit avril deux mille vingt-six à 19 heures 00, le Conseil municipal de la ville de Nogent-sur-Seine s'est réuni salle du Conseil municipal sous la présidence de Madame Estelle BOMBERGER-RIVOT, Maire, sur la convocation qui lui a été adressée le deux avril deux mille vingt-six.

Etaient présents : Estelle BOMBERGER-RIVOT, Alain BARAYON, Emmanuelle STEIB, Loïc CHAMPION, Murielle ROLLET, Alain DAMASSE, Laurent LEVASSEUR, Bénédicte HOUDRÉ, Marie-Claude GUELIN, Françoise BRUNO, Françoise CANON-ROGER, Dominique NOBLET, Pierre GUILBERT, Marie RIVIERE, Dominique COUTURIER, Pascale CORTEEL, Leïla KORBUT, Laurent PERROT, Sébastien WATELET, Christophe DESBOYAUX, Carole-Anne LE SONN DUMOUTIER, Kenan SÜSLÜ, Christian ROBERT, Jérôme CESVET, Antonio CORREIA, Magali LEFEBVRE-MANGEOT.

Absents excusés ayant donné pouvoir : Corinne CABOURDIN-BOURGUIGNON donne pouvoir à Estelle BOMBERGER-RIVOT, Pierre MATHY donne pouvoir à Alain BARAYON, Nathalie THIEBAULT donne pouvoir à Christian ROBERT.

Madame Marie-Claude GUELIN a été élue secrétaire de séance à l'unanimité.

Estelle BOMBERGER-RIVOT

**BUDGET PRINCIPAL :
AUTORISATION D'ENGAGEMENT DE DÉPENSES
AU COMPTE 6232 "FÊTES ET CÉRÉMONIES"**

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire de voter une délibération précisant les principales caractéristiques des dépenses à imputer au compte 6232 « fêtes et cérémonies », conformément aux instructions réglementaires et comptables propre à cet article budgétaire. C'est pourquoi elle propose que soient prises en charges, au compte 6232, les dépenses suivantes :

- d'une façon générale, l'ensemble des biens et services, objets, petites fournitures, denrées et prestations, ayant trait aux fêtes, cérémonies, manifestations, réunions, réceptions officielles et inaugurations ;
- les fleurs, bouquets, gravures, médailles, coupes et autres présents offerts à l'occasion de divers événements notamment lors de mariages, décès, naissances, départs (notamment en retraite), récompenses sportives et culturelles, ou lors de réceptions officielles ;
- les sociétés et troupes de spectacles, prestations diverses, autres frais, redevances et droits d'auteur liés aux prestations ou contrats lors des fêtes et cérémonies (Noël, Saint- Simon, etc.). Les redevances, droits d'auteur ne pouvant pas être rattachés directement à une fête/cérémonie seront quant à eux, imputés au compte 65818 (conformément à l'instruction budgétaire et comptable).

Vu l'article 260 du Code général des impôts ;

Vu la délibération du Conseil municipal n°2021-108 du 13 octobre 2021 adoptant le référentiel M57 au 1^{er} janvier 2022,

Considérant la nécessité de voter une délibération précisant les principales caractéristiques des dépenses à imputer au compte 6232 « fêtes et cérémonies » pour le mandat 2026-2032 ;

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, à la majorité :

- accepte et autorise les engagements de dépenses au compte 6232 « fêtes et cérémonies » tels que présentés ci-dessus.

Membres ayant voté pour : Estelle BOMBERGER-RIVOT, Alain BARAYON, Emmanuelle STEIB, Loïc CHAMPION, Murielle ROLLET, Alain DAMASSE, Corinne CABOURDIN-BOURGUIGNON, Laurent LEVASSEUR, Bénédicte HOUDRÉ, Marie-Claude GUELIN, Françoise BRUNO, Pierre MATHY, Françoise CANON-ROGER, Dominique NOBLET, Pierre GUILBERT, Marie RIVIERE, Dominique COUTURIER, Pascale CORTEEL, Leïla KORBUT, Laurent PERROT, Sébastien WATELET, Christophe DESBOYAUX, Carole-Anne LE SONN DUMOUTIER, Kenan SÜSLÜ.

Membres ayant voté contre : Christian ROBERT, Jérôme CESVET, Nathalie THIEBAULT, Antonio CORREIA, Magali LEFEBVRE-MANGEOT.

Le Conseil adopte à la majorité cette délibération par 24 voix pour, 5 voix contre et 0 abstention.

Suivent les signatures,
Pour copie conforme,

Le Maire,



Estelle BOMBERGER-RIVOT

Le secrétaire de séance,



Marie-Claude GUELIN